

Projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Livre 2

Note de présentation non technique du projet



Décembre 2019



A propos du porteur de projet

EDF Renouvelables est une filiale d'EDF dont la mission consiste à transformer les ressources naturelles et renouvelables (vent, soleil...) en électricité verte.

EDF Renouvelables a la particularité de s'impliquer tout au long de la vie de ses parcs éoliens, dont elle assure aussi bien la conception et la construction que l'exploitation, la maintenance puis le démantèlement au bout d'une trentaine d'années.

EDF Renouvelables s'engage aux côtés des acteurs locaux pour faire de ses projets un véritable levier de développement des territoires.

Pour le développement, la réalisation et la mise en service du projet éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze, le pétitionnaire est la **SAS Parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze**, filiale détenue à 100% par EDF Renouvelables France.

Sommaire

Introduction	p.4
Les enjeux du projet	p.8
Les études et la concertation	p.16
Les variantes étudiées	p.22
Le projet en images	p.30
Les effets du projet pour le territoire	p.36
Synthèse	p.40

INTRODUCTION

Ce document fait partie du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au Projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze.

Il en synthétise les principaux éléments et guide les personnes intéressées dans la découverte des informations contenues dans ce dossier.

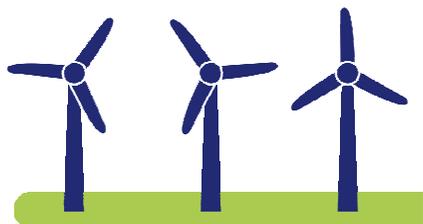
Pour plus de précisions, merci de vous reporter aux références mentionnées sous la rubrique : [En savoir +](#)

Offrir de l'électricité verte à 6 000 foyers est le principal objectif du projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze. Il permettra à Saint-Pardoux-le-Lac de participer à son niveau à la transition énergétique.

Avec ses 3 éoliennes, le parc de Saint-Symphorien-sur-Couze représente un engagement de la collectivité, à la fois important et justement dimensionné, en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le projet en chiffres

3 éoliennes



6 000 foyers
alimentés
en électricité verte



120 000 € par an
de retombées fiscales
pour les collectivités locales



10,8 MW
de puissance installée



16 millions d'euros
d'investissement,
dont 20% environ injectés
dans l'économie locale

En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 2



2000 tonnes de CO₂
évités par an

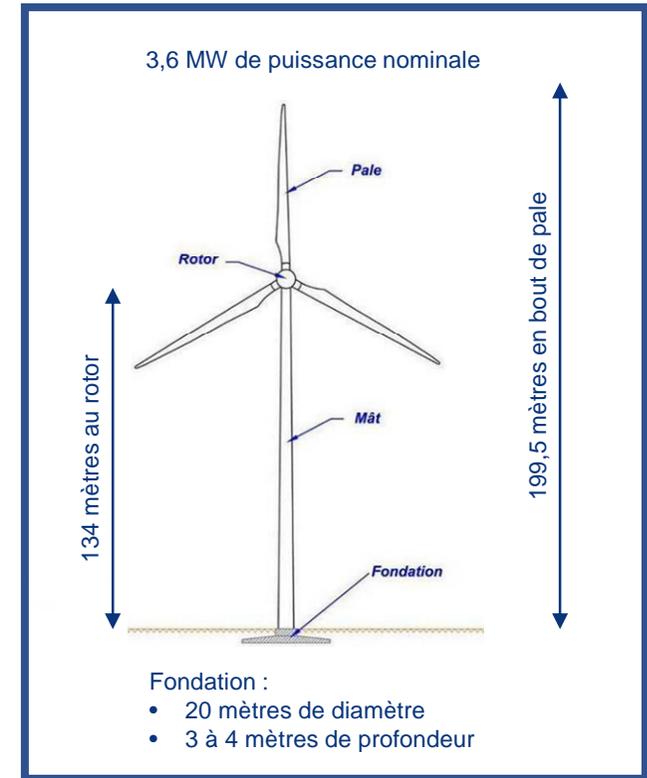
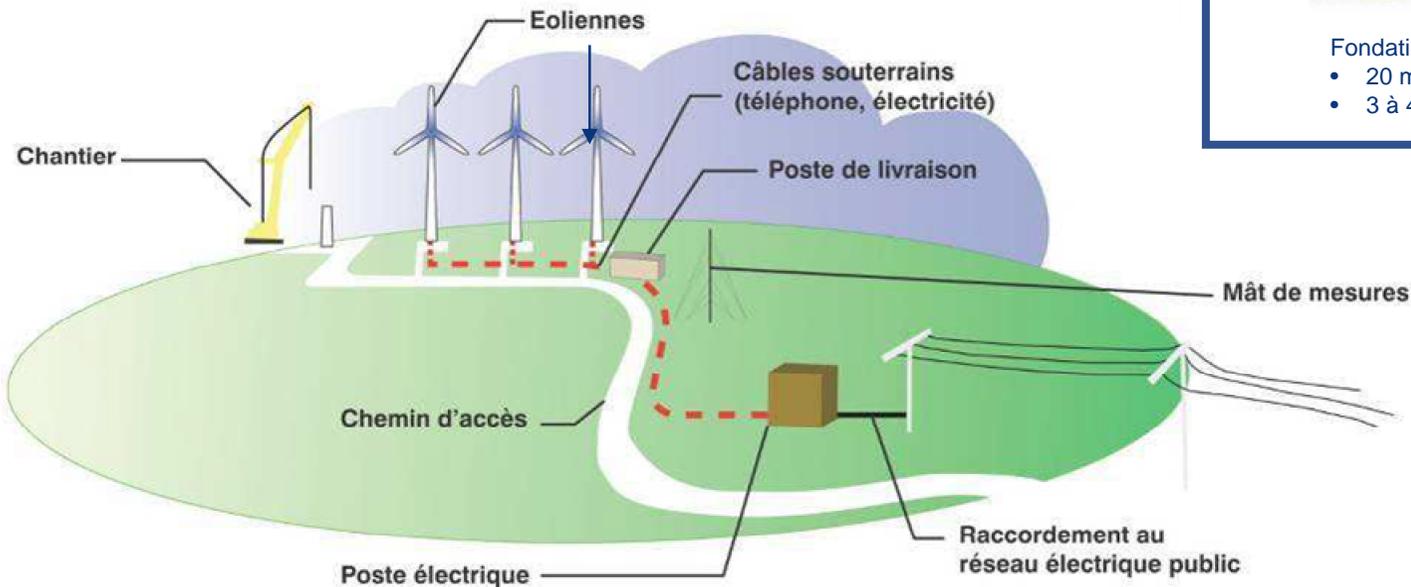
Les caractéristiques techniques du projet

Le parc éolien en projet sera composé de :

- Trois aérogénérateurs ou « éoliennes » reposant sur des fondations
- Un réseau électrique comprenant un poste de livraison, par lequel transite l'électricité produite par le parc avant d'être livrée sur le réseau public d'électricité
- Un ensemble de chemins d'accès aux éléments du parc
- Des moyens de communication permettant le contrôle et la supervision à distance du parc éolien.

En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 2



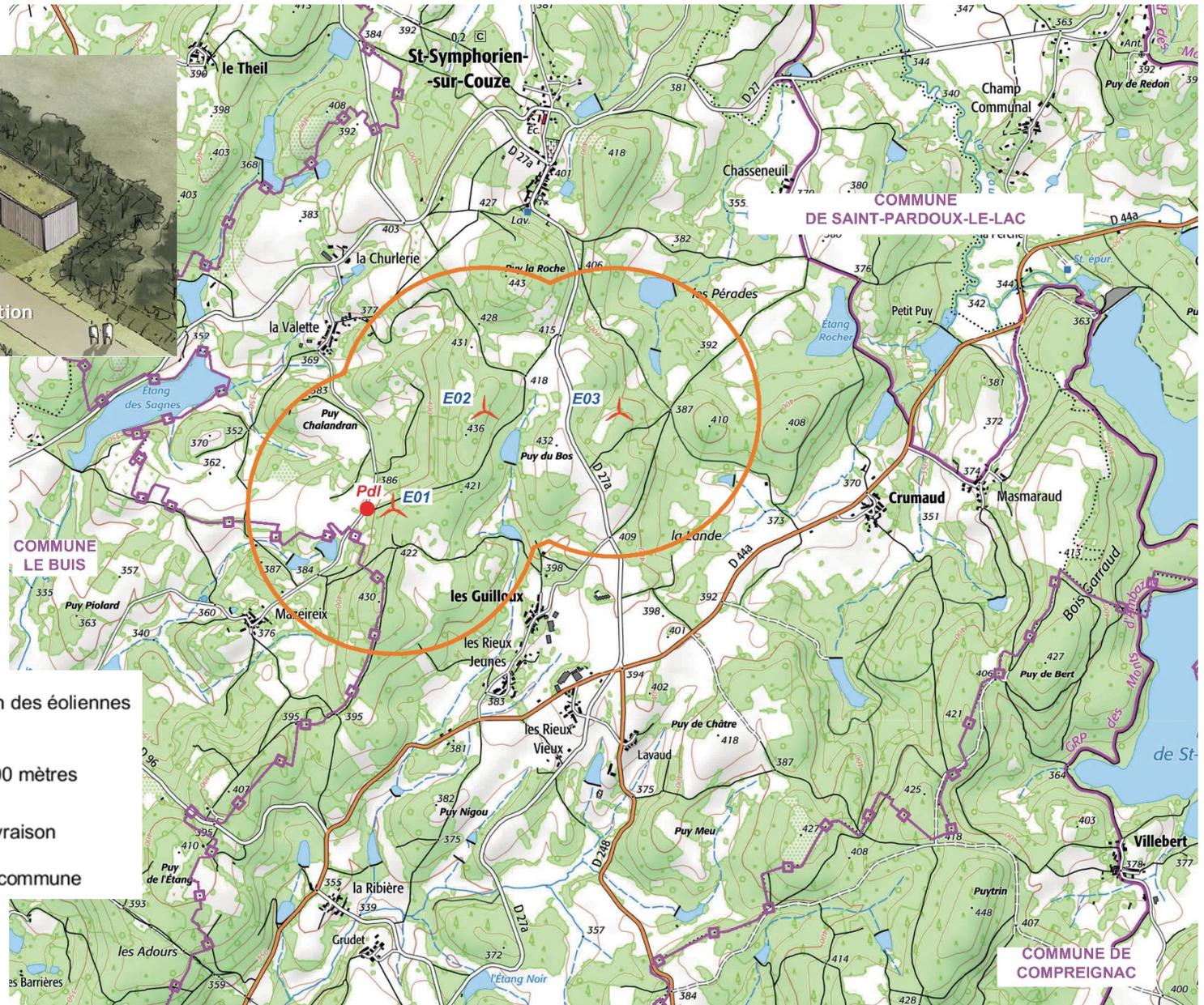
“

Tous les réseaux électriques nécessaires à l'acheminement de l'électricité seront enfouis.

”



Schéma de principe d'insertion du poste de livraison



-  Localisation des éoliennes
-  Zone de 600 mètres
-  Poste de livraison
-  Limites de commune



LES ENJEUX DU PROJET

Un projet ancré dans la transition énergétique locale et nationale

Un territoire rural engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique

Le projet se situe sur l'ancienne commune de Saint-Symphorien-sur-Couze, dans le département de la Haute-Vienne.

Cette commune a fusionné au 1^{er} janvier 2019 avec les communes voisines de Roussac et Saint-Pardoux, créant la nouvelle commune de Saint-Pardoux-le-Lac.

Elle accueille environ 1300 habitants et appartient à la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.

Située au cœur d'axes de communication majeurs (A20, RN145 et RN147), la Communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux est reliée aux principales agglomérations de la région : Limoges et Bellac en Haute-Vienne, Guéret et La Souterraine en Creuse.

Cette situation permet d'envisager **une croissance démographique modérée** (+ 200 habitants d'ici à 2030 selon le Plan d'aménagement et de développement durable intercommunal) tout en préservant l'ambiance rurale du territoire.



A son niveau, Saint-Pardoux-le-Lac agit pour la planète en s'engageant dans la transition énergétique.



La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux s'est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le réchauffement climatique, à travers son Plan Climat Energie Territorial (PCAET) arrêté le 14 novembre 2019. Il fixe des objectifs ambitieux en faveur de la transition énergétique :

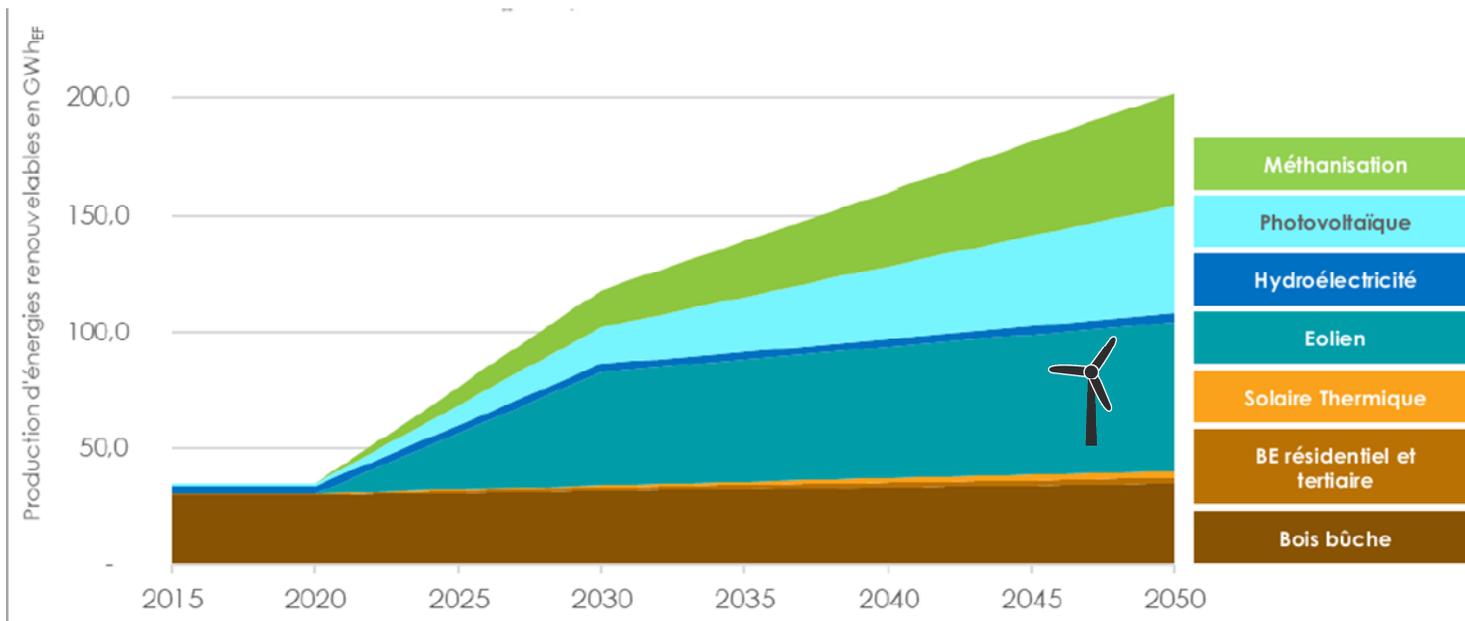
- **Multiplier par 5 (+ 480%) sa capacité de production d'énergie renouvelable**
- **Accueillir 11 éoliennes** sur son territoire intercommunal pour une production de 64 GWh/an.



Avec ses 3 éoliennes, le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze vient compléter le parc en construction de 4 éoliennes sur Roussac.



La production éolienne occupe une place importante dans le mix énergétique intercommunal
(Extrait du projet de PCAET de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux)



Un projet en phase avec le schéma régional éolien

La commune de Saint-Pardoux-le-Lac se situe dans l'ancienne région Limousin, qui dispose d'un Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE), arrêté le 23 avril 2013. Le SRCAE fixe un objectif clair en matière de production des énergies renouvelables : couvrir 55% de la consommation régionale d'électricité.

Quant au Schéma régional éolien (SRE) annexé au SRCAE, il visait à promouvoir le développement de l'énergie éolienne en Limousin, avec un objectif de production éolienne de 600 MW à l'horizon 2020.

Il définit également des zones favorables au développement éolien : **les 3 éoliennes de Saint-Symphorien-sur-Couze sont situées dans une « zone favorable à l'éolien à enjeux faibles ».**

En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitres 1 et 5.1

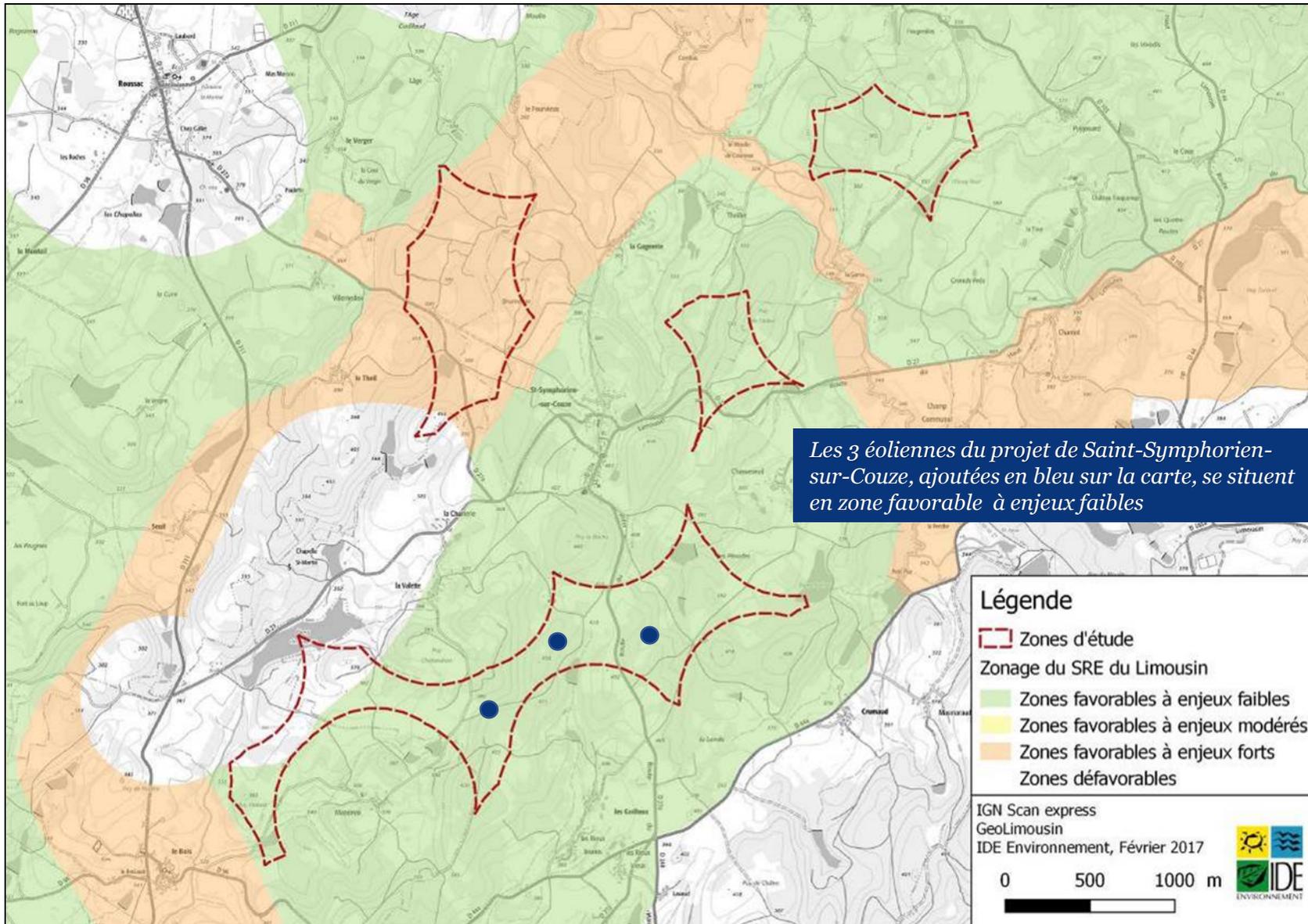
“

Le secteur retenu est situé dans une zone favorable à l'éolien identifiée par le Schéma régional du Limousin.

”



Extrait du Schéma régional éolien du Limousin (2013)



Des orientations cohérentes avec les objectifs régionaux et nationaux

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine est en cours de finalisation. Il confirme la tendance inscrite dans le SRCAE du Limousin et affiche lui aussi de grandes ambitions pour les énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2050.

Les objectifs de la région Nouvelle-Aquitaine
(puissance installée en éolien terrestre)

2017 ⇒ 875 MW
2020 ⇒ 1800 MW
2030 ⇒ 4500 MW
2050 ⇒ 7600 MW

Données extraites du document d'objectifs du projet de Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine (avril 2019).

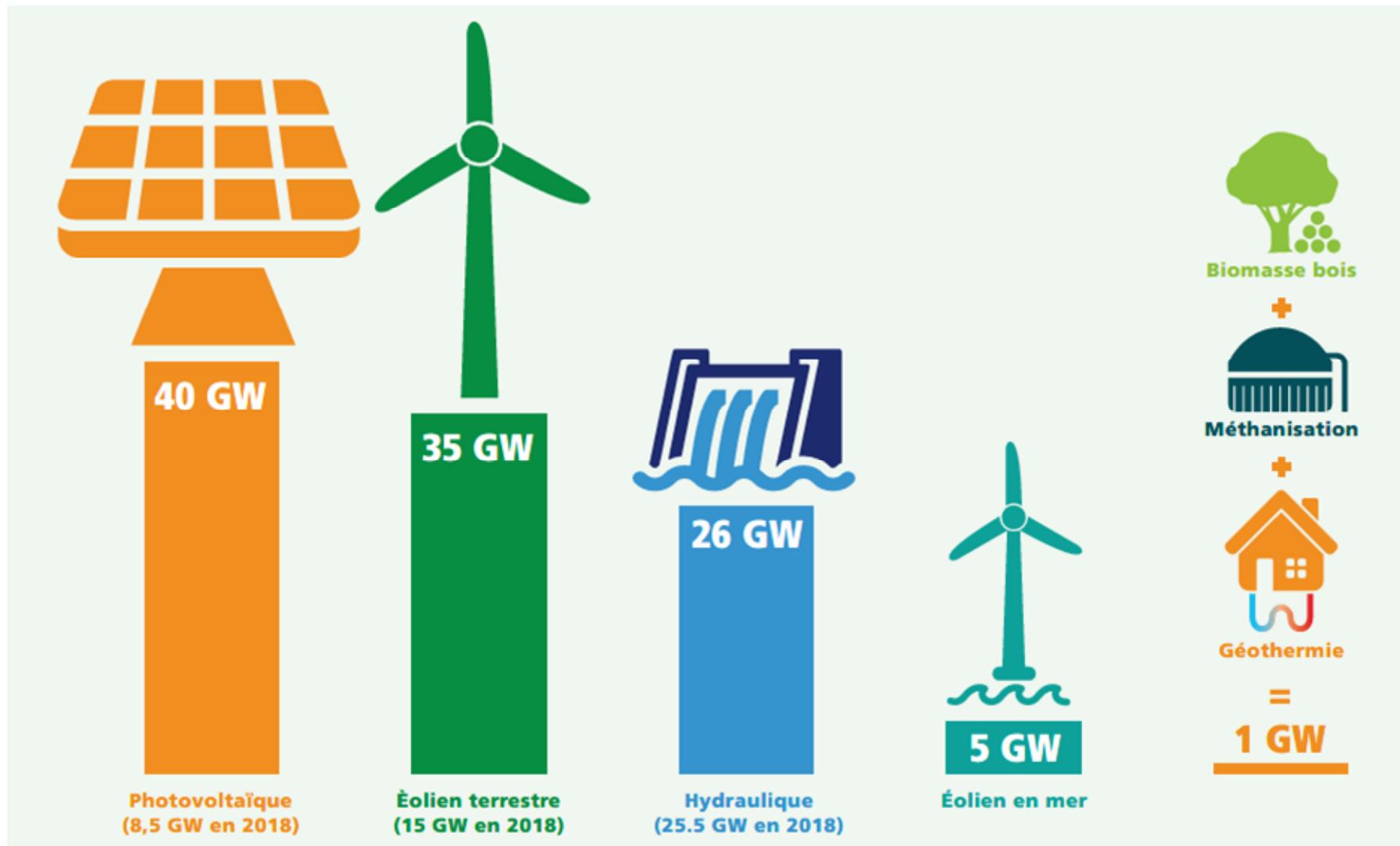


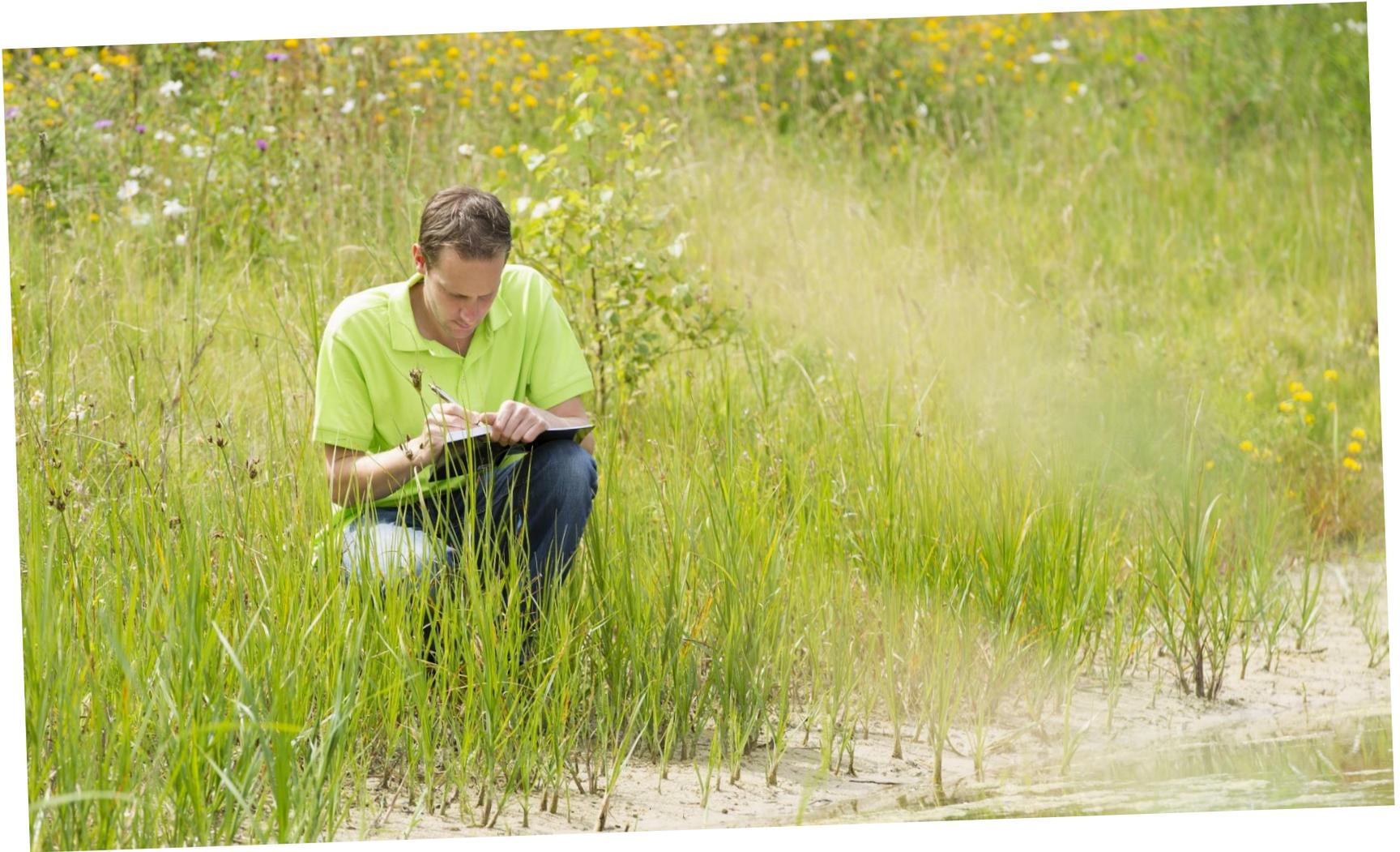
L'ensemble de ces démarches s'inscrivent dans un enjeu planétaire qui mobilise de nombreux États.

En France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte porte les ambitions du pays en faveur des énergies renouvelables qui sont déclinées dans la Programmation pluriannuelle de l'Énergie : **à l'horizon 2023, 10 000 MW supplémentaires d'énergie éolienne devraient être installés en France, soit deux fois plus qu'aujourd'hui.**

Objectifs de la France pour 2028

(Objectifs du projet de PPE en matière de capacité installée d'électricité renouvelable par filière. Les chiffres indiqués correspondent aux moyennes des fourchettes d'objectifs de la PPE. Source : Projet de PPE 2019-2023 / 2024-2028)





LES ÉTUDES ET LA CONCERTATION

Construire le projet avec le territoire

Le projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze a été initié en 2013. Quatre années d'études et de concertation ont permis d'aboutir à un projet de trois éoliennes, justement dimensionné à l'échelle de son territoire.

2013 - 2016 : Confirmation de l'opportunité du projet

Début 2013, des études exploratoires sont menées par EDF Renouvelables pour établir l'opportunité d'un projet éolien sur le secteur de Saint-Symphorien-sur-Couze et des communes avoisinantes.

La zone apparaît propice à l'implantation d'un parc éolien pour plusieurs raisons :

- Présence d'un bon gisement en vent
- Faible urbanisation et éloignement des habitations au-delà des 500 mètres réglementaires
- Proximité des postes sources de raccordement électrique (Peyrilhac, Bellac, La Ville-sous-Grange)
- Plusieurs routes départementales facilitent l'accès aux sites
- Aucune servitude rédhitoire établie par l'armée de l'air ou Météo France.



Sur cette base, **les conseils municipaux de Roussac (le 24 mai 2013) et Saint-Symphorien-sur-Couze (le 12 juillet 2013) délibèrent en faveur du lancement des études** d'un parc éolien menées par EDF Renouvelables.

Par la suite, la faisabilité du projet est confirmée par les pré-diagnostic environnementaux et les rencontres avec les élus, propriétaires et exploitants agricoles.

Durant cette période, les habitants sont tenus informés de l'avancement du projet.

“

En 2013, les conseils municipaux votent en faveur du lancement des études.

”



Bulletin d'information sur le projet paru en juin 2015 et diffusé auprès des habitants de la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze

2016 - 2018 : Construction du projet avec le territoire

À partir de 2016, l'élaboration du projet s'est poursuivie par des échanges et rencontres avec les élus locaux et services au niveau départemental et communal.

Un scénario à 7 éoliennes a émergé de ces échanges et a pu être présenté aux habitants lors de permanences publiques en mai 2018, puis lors de rencontres personnalisées chez les riverains les plus concernés.

Plus d'une centaine d'habitants ont été rencontrés pour exprimer leur perception du projet, les enjeux à prendre en compte et définir leurs priorités.

Le public a fait part de ses attentes concernant :

- l'environnement paysager et sonore du projet,
- la distance avec les habitations
- et l'attractivité du territoire.

Ces échanges ont été fondamentaux pour permettre au maître d'ouvrage de définir un projet acceptable et adapté à son environnement.

2019 : Affinement du projet

La prise en compte de ces enjeux a permis d'adapter le projet : plusieurs secteurs d'études sont abandonnés et les implantations sont revues.

Le projet finalement retenu est composé de 3 éoliennes, avec une implantation optimisée intégrant les attentes des habitants et des élus. Le parc s'inscrit sur un même relief et s'éloigne au maximum des hameaux et sites emblématiques locaux.

Validé par les élus, ce projet optimisé fait l'objet du dossier de demande d'autorisation environnementale et sera présenté aux habitants lors de l'enquête publique.

“

La concertation avec le public a fait émerger trois priorités :

- la limitation du nombre d'éoliennes
- la préservation de l'ambiance rurale du territoire
- le respect du cadre de vie des riverains.

”



En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 5

Quelles études ont été réalisées ?

Des dizaines d'études sont nécessaires pour prendre en compte tous les enjeux d'un territoire et adapter le projet en conséquence. Elles s'étalent sur plusieurs années pour bien comprendre toutes les spécificités locales.



PATRIMOINE ET PAYSAGE

Contexte patrimonial et touristique
Analyse paysagère



MILIEU NATUREL

Les espaces naturels remarquables et/ou protégés
Les habitats naturels, les zones humides et la flore



MILIEU PHYSIQUE

Météorologie
Géomorphologie
Eaux souterraines et superficielles
Risques naturels



MILIEU HUMAIN

Occupation des sols
Contexte démographique et socio-économique
Accessibilité et voies de communication
Ambiance sonore
Risques technologiques
Sites et sols pollués
Qualité de l'air
Urbanisme et servitudes
Commodité du voisinage, hygiène, salubrité, santé et sécurité publiques

En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact
Chapitre 3

Quels ont été les temps forts de la concertation ?

Depuis 2013, la population a régulièrement été tenue informée du projet. **Plus de 200 réunions**, rencontres et temps d'échanges ont eu lieu avec toutes les parties prenantes de la concertation et le public.

L'INFORMATION

- Délibérations des Conseils municipaux
- Informations dans les bulletins municipaux
- Plaquette de présentation du projet
- Exposition du projet en mairies
- Flyers-information dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis
- Affiches en mairies
- Articles dans la presse

Expositions en mairies de Roussac, Saint-Symphorien-sur-Couze et Saint-Pardoux (avec photomontages du projet à 7 éoliennes)



Article paru dans Le Populaire du Centre



LES ÉCHANGES

- Interventions en Conseils municipaux
- Rencontre des élus du territoire (Conseillers départementaux, intercommunalité...)
- Rencontres des propriétaires et exploitants agricoles
- Réunions du Comité de pilotage du projet avec les maires des communes concernées
- Réunions avec les services de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Permanences publiques en mairies
- Rencontres personnalisées chez des riverains

Invitation des habitants aux permanences publiques

En savoir +
Résumé non technique de l'étude d'impact
Chapitre 3

